

DÉCLARATION D'ÉCHANGES

DE BIENS INTRACOMMUNAUTAIRES

€ COÛT

350 € prix nets de toutes taxes



CONTACT

CCI Creuse Accueil
0555519660
contact@creuse.cci.fr



OBJECTIFS

Respecter les obligations déclaratives statistiques dans les échanges à l'intérieur de l'Union Européenne.



PUBLIC

Tout collaborateur des services administratifs export.



DURÉE

1 jour



DATE

Session 2021 - 1 : le 18 mars 2021



LIEU

Brive, Guéret ou Limoges



PROGRAMME

- Définition des flux à déclarer
- Mouvements non taxables
- Mouvements devant figurer sur la DEB
- Mouvements à exclure de la déclaration
- Support de l'information
- Déclaration de la DEB sur le WEB
- Niveaux d'obligation
- Informations à déclarer
- Régime de l'entrepôt
- Flux physiques
- Flux fiscaux
- Informations reprises sur la CA3
- Sanctions en cas de non-respect des obligations
- Obligation depuis le 01-01-2010 : La DES (Déclaration Européenne de Services)

- Apports méthodologiques
- Applications sur cas réels
- Remise d'un support récapitulatif
- Remise de la check-list reprenant la méthodologie

[Consulter la fiche complète.](#)

(Date de dernière mise à jour : 03/08/2020)